

Compte rendu et procès-verbal du : Conseil Municipal du 28 août 2017 à 19h 00

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe Alpy maire de Frasne

- Présents : tous les membres sauf excusés : André Chrétien qui donne procuration à Jean-Pierre Vuitton et Laurent Vuillemin qui donne procuration à Guy Perrin
- Secrétaire de séance : Jacky Désarménien

1/ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

En préambule, Monsieur Le maire rappelle qu'il s'était engagé à porter à connaissance lors du prochain conseil, la position des conseillers non satisfaits par la décision du maire concernant l'embauche d'un personnel aux ateliers municipaux. Jean-Mathieu Cirésa, Jacky Désarmenien, Isabelle Elisabeth, Maud Franey-Saillard, Marine Paris, Guy Perrin, Marie-Jeanne Pesenti, Hélène Poulin, et Denis Vallet, « déplorent que leurs remarques n'aient pas été prises en compte. «

2/ Restructuration du collège :

La commune a reçu en date du 28 juillet, un courrier du Département concernant les études de programmation relatives à la restructuration du collège de Frasne et en particulier l'accueil des enfants de maternelle et primaire à la demi-pension (cantine). Plusieurs hypothèses sont évoquées. Le Département demande à la commune de se positionner.

La participation financière de la commune au surinvestissement nécessaire pour la restructuration de la demi-pension, pour 100 repas par jour (maxi) est estimée à 300 000 € TTC. Participation financière qui sera réajustée sur la base du coût réel issu des marchés de travaux.

La prise en charge par la commune du surcoût de fonctionnement généré par l'accueil des enfants de maternelle et primaire et leurs accompagnateurs sera valorisée par la mise à disposition d'un agent à raison de 28h par semaine.

Après un tour de table, les élus souhaitent réfléchir à d'autres solutions. Un groupe de travail est créé pour investiguer en ce sens. Une réponse sera faite au Département dans les meilleurs délais.

3/ Travaux

- Affaire N° 1 : attribution du marché de travaux de voirie - aménagements de sécurité et liaisons douces - rue des Contours

Après avoir étudié les offres, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS EST pour un montant de 175 353,- € HT.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité des présents.

- Affaire N°2 : marché aménagements de sécurité et liaisons douces Grande Rue RD471 - modifiaction N°1

Suite à la découverte de la fontaine, de deux tunnels d'accès latéraux avec un escalier d'accès au fond, les élus ont décidé de modifier les travaux. La construction d'un mur de soutènement ne sera pas réalisée, ainsi qu'un escalier initialement prévu pour relier la liaison douce au parvis de l'église. En contrepartie, il est décidé de réaliser un plateau surélevé sur la longueur du chantier.

Ce qui entraîne une plus-value de 10 153.00€ HT selon l'avenant suivant :

Montant	HT	TVA	TTC
Montant du marché initial	87 246.50	17 449.30	104 695.50
Montant de la modification 1	10 153.00	2 030.60	12 183.60
Nouveau montant du marché	97 399.50	19 479.90	116 879.40

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Point sur les chantiers :

- <u>Appartement au-dessus du local commercial</u> 64 grande rue (ex La Grande Seigne) : Les travaux ont pris du retard du fait des congés d'été des entreprises.
- Marché liaisons douces grande rue : Le plateau ralentisseur sera refait.
- Ecole maternelle : tout sera prêt pour la rentrée.

4/ Urbanisme

Bruno Trouttet présente les dossiers en cours qui sont consultables en mairie. Il s'agit de :

- 11 certificats d'urbanisme de simple information
- 7 déclarations préalables
- 7 permis de construire
- 10 déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commission urbanisme propose au maire de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Le maire explique au conseil que M. Roland Claudet a annulé sa demande de permis de construire pour la création d'appartements dans l'ancien restaurant Relais des Iles.

La commune, souhaitant garder la maîtrise du foncier au cœur du village, a demandé une estimation du bien au service des domaines et également saisi l'EPF pour un portage foncier.

5/ Questions diverses:

- Isabelle Elisabeth souhaite se libérer de la responsabilité de la présidence de la commission RH et à ce titre souhaite ne plus être conseillère déléguée. Le maire la remercie chaleureusement pour le travail accompli.
- Lecture de la lettre de démission de Aude Simon Curot.
- Lecture de courrier de remerciements de l'UNCAFN pour la subvention versée par la commune.
- Le maire et le conseil remercient les jeunes employés cet été et les félicitent pour le travail accompli.
- Une archiviste vacataire des archives départementales a été embauchée pour une mission d'un mois aux archives communales.
- Suite au départ de Mary Da Cuhna, Cécile Buchet a été embauchée au service accueil et urbanisme.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, Philippe Alpy